

FMS CAHIERS MARISTES
N°20 – Année XVI – Juin 2004

Responsable de rédaction:
Fr. Paul Sester

Directeur technique:
Fr. Lluís Serra

Collaborateurs de ce numéro:
FF. Alain Delorme, André Lanfrey
et Paul Sester

Coordinateur des traductions:
Fr. Henri Réocreux

Traducteurs:
Espagnol: FF. Fabricio Galiana,
Teodoro Barriuso
et Francisco Castellanos
Anglais: Sœur Constance Perreault, p.m.,
et Fr. Guy Morel
Portugais: Fr. Claudio Girardi

Maquette:
TIPOCROM S.R.L. - Roma

Rédaction - Administration:
Piazzale Marcellino Champagnat, 2
C.P. 10250 - 00144 ROMA
Tél. (39) 06 54 51 71
Fax (39) 06 54 517 217
E-mail: publica@fms.it
Web: www.champagnat.org

Edition:
Istituto dei Fratelli Maristi
Casa Generalizia – Roma.

Imprimerie:
C.Š.C. GRAFICA s.r.l. – Roma

SOMMAIRE

ETUDES

- **Informatisation
de nos archives**
Fr. Paul SESTER 3
- **Amenés par Marie,
présentation du
« Registre des Entrées »**
Fr. Paul SESTER 9

DOCUMENTS

- **Annexe** 45
- **«Registre des Entrées n° 1»** 49

Informatisation de nos Archives

Fr. Paul SESTER, FMS

Maintenant que les documents les plus importants de nos archives sont informatisés, il est possible de jeter un regard en arrière pour faire le point et rendre à ceux qui ont accompli ce travail ce qui leur est dû.

Après le Chapitre Général de 1976, le Secrétariat Général s'est mis à l'informatique. Sans attendre, le service des archives a emboîté le pas. C'était l'occasion de réaliser plus facilement le souci d'alors de faire connaître aux Frères de l'Institut les écrits du Fondateur restés enfouis jusque là dans les tiroirs, sauf les Lettres qui venaient d'être publiées. Il restait encore une masse importante de divers manuscrits authentiques tant de M. Champagnat comme de Frère François et de Frère Jean-Baptiste connus seulement de quelques chercheurs. Favoriser la diffusion de ces documents par le moyen de l'informatique était fournir aux membres de la grande Famille Mariste et au-delà des lumières pour toujours mieux comprendre leurs origines.

Or à cette époque le Conseil Général a décidé de former un groupe de chercheurs qui travaillerait sur le Fondateur et les origines de la congrégation et qui aurait comme organe de publication les Cahiers Maristes. Il était prévu que chaque numéro de ces Cahiers comporterait trois parties : informations, études et documents. Cette troisième partie devenait par le fait même un stimulant pour se mettre au travail de la transcription des documents, c'est-à-dire des écrits du Fondateur et de ceux dont l'intention était de transmettre sa pensée et sa spiritualité, à savoir Frère François et Frère Jean-Baptiste.

Etant moi-même chargé de la publication des Cahiers Maristes, ce travail de transcription m'incombait en premier lieu et n'ayant pas alors de secrétaire disponible je m'y suis attelé. J'avais à cœur en tout premier lieu, après les lettres de M. Champagnat de transcrire tout ce qui restait de ses manuscrits. J'ai donc moi-même transcrit sur ordinateur : 1° les Résolutions de M. Champagnat ; 2° les 31 Sermons et Conférences ; 3° les 12 cahiers de notes et d'essais, et le " Livre de compte pour les dépenses " .

Ces enregistrements ont été faits sur des disquettes souples communément utilisés à l'époque. Actuellement ils ont été reproduits et corrigés par des moyens plus modernes. En outre ils ont été publiés dans les 10 premiers numéros des " Cahiers Maristes " .

Lorsque le Secrétariat Général a entrepris de mettre sur ordinateur les fiches des Frères vivants dans l'Institut, le service des archives a mis en chantier l'enregistrement des quelque 35.000 fiches des Frères qui ont été inscrits depuis 1817 jusqu'à nos jours. Ce travail, qui s'est échelonné sur plusieurs années, a été réalisé successivement par Frère Fernand Ouellet, relayé par Frère Joseph Chang puis par Frère Ernest Censi. Ce travail est toujours en chantier en vue d'être complété, car on s'est réservé de relever plus tard le verso des fiches contenant les postes occupés par le Frère.

La mobilisation de Frères disponibles, à la retraite, a permis de mettre en chantier la transcription des écrits de Frère François et de Frère Jean-Baptiste. Pendant que des Frères ont travaillé dans les locaux mêmes des archives, on a pu profiter de la collaboration d'autres Frères restés dans leur poste en photocopiant les documents afin d'expédier une copie à ceux qui s'offraient de les transcrire sur ordinateur. Voici dans le détail comment ces opérations se sont réalisées :

DOCUMENTS DE FR. FRANÇOIS	TRANSCRITS PAR
301 Mélanges divers	Fr. Jean-Marie Girard, Bourg-de-Péage
302 Carnet de retraite, 1	services des archives
303 Carnet de retraite, 2	services des archives
304 Carnet de retraite, 3	Fr. Louis Richard, Marseille
305 Notes religieuses, Voyage de Rome	services des archives
306 Projets d'instructions	services des archives
307 Instructions, 1	services des archives

308 Instructions, 2	services des archives
309 Instructions, 3	Fr. Jean-Marie Girard
310 Notes, 1	Fr. Jean-Marie Girard
311 Notes, 2	Fr. Jean Rousson, Lagny
312 Citations	Fr. Paul Sester
313 Ecrits divers	services des archives
DOCUMENTS DE FRÈRE JEAN-BAPTISTE	
21 Méditations sur les grandes vérités	Fr. Jean Rousson
22 Sujets d'examen	Fr. Jean Rousson
23 Ecrits 3	Fr. Jean Rousson
24 Ecrits 4	Fr. Jean Rousson
25 Apostolat d'un Frère Mariste	Frère du Brésil

Il a fallu bien sûr, plusieurs années de travail pour aboutir à ce résultat. A présent ces documents transcrits sur disquettes ont été rassemblés sur un CD Rom par les soins du secrétariat. Ils sont donc actuellement disponibles sous cette forme à quiconque désire communiquer directement avec la pensée du Fondateur ou faire des recherches sur les origines de l'Institut.

Un autre domaine aussi vaste que riche en informations sur les origines de notre Institut est l'ensemble du travail de Frère Avit, à savoir les Annales. Elles comprennent d'une part les " Annales des maisons " c'est-à-dire de chaque établissement de Frères existant avant 1890, regroupés par Provinces et d'autre part ce qu'il appelait " Abrégé des Annales ", c'est-à-dire une synthèse originale des annales des maisons pour constituer les " Annales de l'Institut " en général. La transcription sur ordinateur des " Annales des maisons " a été mise en chantier très tôt, en commençant par les maisons fondées par le Père Champagnat. Cette partie du travail a été réalisé par le service des archives, notamment par une religieuse employée un temps au secrétariat des archives. Plus tard la suite de la tâche a été confiée à Frère François Escallier, résidant à Bourg-de-Péage d'abord, puis à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Son ami, Fr. Jean-Marie Girard lui corrigeait les copies. Après sa mort le travail a été terminé par Frère Louis Richard et Frère Jean Rousson. Les " Annales de l'Institut " par

contre ont été transcrites par le service des archives qui a retenu Frère Jean-Pierre Cotnoir pendant les loisirs de son premier séjour à Rome. Ce dernier document a été ensuite imprimé à Rome en trois volumes intitulés : 1 La rude montée ; 2 L'épanouissement ; 3 Route entravée.

En vue d'une informatisation systématique il restait un certain nombre de documents dont plusieurs étaient déjà imprimés, à savoir : Vie de M.J.B. Champagnat ; Avis, Leçons, Sentences et Instructions ; Lettres à M. Champagnat ; Documents divers. Cet ensemble de documents a été informatisé par les services du Centre d'Etudes sur le Patrimoine, dirigé par Frère Aureliano Brambila à Guadalajara, Mexique.

Ce travail d'informatisation se poursuit actuellement. Frère Louis Richard à Saint-Paul-Trois-Châteaux continue l'immense tâche de mettre sur ordinateur d'une part les 17 volumes des lettres administratives de nos Supérieurs, et d'autre part, à l'aide du scanner, les Circulaires des Supérieurs Généraux.

C'est un travail considérable qui a été réalisé grâce à la bonne volonté de Frères qui ont accepté de mettre à la disposition des archives de longs moments du temps qu'ils auraient pu utiliser à d'autres loisirs. Un labeur d'autant plus méritoire qu'il est parfois difficile à des non-spécialistes de décrypter des manuscrits en écriture courante que l'auteur avait écrits pour son seul usage personnel. C'est pourquoi, grande a été l'application secondée par les conseils d'experts en la matière pour transcrire ces documents de manière à offrir au lecteur et particulièrement au chercheur le texte le plus exact possible et rendre compte de toutes les particularités que la graphie comporte.

Certes pour un chercheur la transcription d'un document ne pourra jamais remplacer la consultation de l'original, mais la copie permettra à tous d'avoir accès aux documents et se faire une idée juste de la pensée de l'auteur. D'ailleurs grâce aux moyens toujours plus perfectionnés ce travail pourra s'améliorer au fur et à mesure de l'utilisation que des experts en feront. Car c'est bien là le but de cette réalisation : rendre plus facilement accessible aux Frères et à tous les chercheurs les documents contenus dans nos archives. Par ailleurs cela permet d'obtenir facilement des copies sur papier de n'importe lequel de ces enregistrements. Ainsi plusieurs d'entre eux ont été reliés par les soins du service des archives de Rome ; ce sont notamment les " Annales des Maisons " de Frère Avit, reliées par Provinces ; les Lettres personnelles de Frère François et de Frère Jean-Baptiste. Un dernier avantage de l'informatisation des documents n'est-il pas de donner une garantie de plus pour leur conservation ?

Certes l'informatisation des archives est un fait banal aujourd'hui et l'on ne concevrait pas de nos jours que des archives de l'importance des nôtres ne soient pas traitées par les moyens modernes. Bien sûr le travail n'est pas achevé ; il reste encore beaucoup à faire. Au moins cela nous permet de ne pas oublier les efforts exigés en fait de travail, de patience et de temps. C'est pourquoi au vu de ce qui est déjà réalisé nous ne pouvons qu'exprimer notre reconnaissance à l'endroit de ceux à qui nous le devons et de ceux qui continuent à poursuivre sans bruit mais avec persévérance l'œuvre en cours.

Amenés par Marie Présentation du “ Registre des Entrées ”

***“ Je n’ose refuser ceux qui se présentent ;
je les considère comme amenés par Marie elle-même. ”***
Champagnat, Lettre à Mgr De Pins, carême 1835

Dans les Annales de l’Institut (vol. 1, La rude montée, p. 82), Frère Avit informe qu’en 1829 le Père Champagnat “ fit commencer trois registres : l’un pour les vêtements, l’autre pour les vœux temporaires et le troisième pour les vœux perpétuels. ” Il ne parle pas d’un autre registre qui apparemment remonte à 1822, contenant les noms des postulants qui se sont présentés dans l’intention de devenir Frères, suivis des sommes d’argent qu’ils ont versé pour payer leur noviciat. Il commence à la date de mars 1822, par le groupe de postulants amenés de la Haute-Loire par un ex-Frère des Ecoles Chrétiennes.

Ce registre a été tenu sauf quelques passages par le Père Champagnat lui-même, au moins jusqu’en 1838, comme en témoigne l’écriture. Son but était de tenir à jour les versements des pensions de ceux qui demandaient leur admission dans la maison du noviciat soit comme novices, soit comme pensionnaires. En effet pour être admis comme novice à Notre-Dame de l’Hermitage il fallait payer 400 francs. Or ils étaient rares ceux qui pouvaient verser cette somme lors de leur entrée ; généralement ils payaient une partie et promettaient de donner le reste plus tard, selon leurs possibilités. Malgré le dénuement de la communauté, le Fondateur acceptait cette situation, convaincu, comme il l’écrivit à son évêque, que c’était Marie elle-même qui lui envoyait les sujets. Il ne renonçait pas pour autant à la somme fixée dont il ne pouvait pas se passer. Il lui fallait donc

tenir un compte exact de ce que chacun avait versé soit à l'entrée, soit à une date ultérieure et ce qu'il devait encore. C'est à cela que servait le registre en question qui, d'après son but premier, était donc plutôt de la nature d'un livre de compte. Très tôt cependant le Fondateur ne se contentait pas d'accompagner les sommes versées par le simple nom du payeur; il s'est imposé d'ajouter ses coordonnées essentielles que normalement il a dû demander lors de l'inscription : sa provenance, son âge, sa famille, ses capacités, etc.. De là, faute de titre, ce livre a reçu le nom de " Registre des Entrées " bien qu'en toute rigueur il n'en est pas un.

Il n'a pas un caractère officiel comme ceux des vœux où sont enregistrés les membres effectifs de l'Institut, car plusieurs de ceux qui sont portés dans ce registre comme entrés dans la maison ne sont pas restés jusqu'à l'engagement des vœux. Il n'en demeure pas moins qu'il présente un intérêt tout particulier par les renseignements qu'il fournit sur le recrutement des Frères, leur provenance, les conditions d'admission, partant sur les exigences du Fondateur en vue de la mission pour laquelle il entendait rassembler ces jeunes.

Comme c'est ce dernier aspect, à savoir l'attitude du Fondateur, qui est spécifiquement visé par cette présentation, elle ne portera que sur les pages du registre correspondantes aux années, qu'il a vécues parmi ses Frères, donc jusqu'à juin 1840, même si durant les deux dernières années ce n'est plus lui qui s'est chargé des inscriptions. Par conséquent ce ne sont que les 116 premières pages qui seront prises en considération. D'ailleurs les inscriptions suivantes respectent fidèlement le schéma consacré par l'utilisation des années précédentes.

ASPECT GÉNÉRAL DU REGISTRE

Ce registre est un gros cahier de 295 pages, d'un grand format de 35 par 22,5 cm. et d'un papier assez grossier, sans couverture. Le texte commence directement à la première page, sans titre, ni mot d'introduction, à la date de 1822 et continue sans interruption jusqu'en février 1848 à la page 281. Des pages qui suivent jusqu'à 296, quatre seulement sont remplies par des notes datées de 1825 à 1828 et les deux dernières lignes de la page 295 sont affectées de la date du 7 août 1834.

Au vu du mélange des dates hors de tout ordre chronologique sur les trente premières pages on s'aperçoit rapidement que ce registre n'a pas été commencé en 1822 bien que les renseignements qu'il donne remontent à cette date. Les données des trois premières années, 1822 à 1824, ont

PRÉSENTATION DU "REGISTRE DES ENTRÉES"

été reportées postérieurement d'un autre cahier. En effet parmi les " Cahiers Champagnat " celui que les archives identifient par " 132.3 bis " ressemble étrangement à ce registre. Les Cahiers Maristes l'ont publié dans la parution N° 9 de juillet 1996. Malheureusement la reproduction par l'imprimerie ne donne pas une image de la réalité de ce cahier. Manifestement le Père Champagnat avait l'intention d'inscrire dans ce cahier " 3 bis " les noms de ceux qui demandaient d'entrer au noviciat et l'argent qu'ils versaient soit à l'entrée, soit plus tard. Les noms devaient figurer par ordre alphabétique, chaque page étant prévue pour généralement trois lettres, c'est pourquoi de grands espaces blancs séparaient les noms en vue d'inscriptions futures. Celles-ci commencent en 1822 et ne vont guère au-delà du premier trimestre de 1825. Car entre temps, comme si le Père avait sans tarder pris ce cahier comme brouillon, des notes très diverses concernant les comptes de la maison, des listes, des remarques, des aides-mémoire sont mélangés avec les inscriptions. On peut donc penser que n'étant pas satisfait de son premier essai, le Fondateur a choisi, dans le courant de l'année 1825, de recommencer un autre registre, qui ne porterait que les inscriptions des postulants, intention qu'il n'a pas su respecter complètement, puisque ce registre contient encore des pages entières de comptes financiers.

Ne voulant pas perdre les inscriptions des trois années précédentes, il les a transcrites sur ce nouveau registre, non d'une manière systématique, mais au gré des circonstances. Ainsi les noms qui figurent sur le cahier sont reproduits dans le registre, comme le montre très clairement l'exemple suivant pris parmi d'autres :

CAHIER 3 BIS PAGE 20	REGISTRE DES ENTRÉES PAGE 8
<p>18 9bre 1822 Marcellin Saby agé de seize ans, reçu de son oncle ... Plus reçu 300 février 1824 plus reçu 40 Pierre Dion ...</p>	<p>18 9bre 1822 Marcellin Saby, âgé de seize ans, reçu dans la maison en qualité de novice ; son pays Retournac ; a donné en deux fois 340</p>
<p>12 8bre 1824 Benoit Exquis agé de 21 ans de Stivareille canton de Saint-Bonnet-le-Château est entré dans la maison le 12 8bre 1824 pour</p>	<p>12 8bre 1824 Benoit Exquis, âgé de vingt et un an f. Dominique de Stivareille, canton de St. Bonnet le Château, est entré dans la</p>

<p>se former à l'instruction et veut être frère ; reçu de Esquier 232, 10 Je lui ai remis Il a pris une bible 3, 20 Un catéchisme 9, 25 Une grammaire 0,40 Une civilité 0,50 Reçu pour son trousseau : 1° 4 draps ; 8 chemises ; 11 mouchoirs ; 6 serviettes ; 2 paires de souliers ; 2 bonnettes ; 2 paires de</p> <p>19 8bre 1824 un livre d'office</p>	<p>maison en qualité de novice ; a donné pour son traitement deux cent trente deux francs, dix centimes 232,10 je lui ai remis 3,20 il a pris une bible 1,25 et un catéchisme 0,40 une grammaire et une civilité 0,70 Reçu pour son trousseau : 4 draps de lit ; 8 chemises ; 11 mouchoirs ; 6 serviettes ; 2 paires de souliers ; 2 bonnettes ; 2 paires de bas ; et a encore pris un livre d'office 50</p>
<p>page 21 1 janvier Jean Villelonge reçu de Jean Villelonge 40, 60 il doit de livre une Bible vingt sept sous 1, 35c plus un principe avec une civilité, neuf sous 45c</p>	<p>1 janv. 1823 Jean Villelonge, de St. Genest Malifaux, âgé de 18 ans, est entré dans la maison f. Dorothee en qualité de novice ; a donné pour son noviciat quarante francs 40</p>
<p>17 9bre 1823 Benoit Claude Roche pour sa pension 60 plus reçu 80 plus reçu du dit Roche 120 8 août 1825 reçu de M. le curé de St. Martin 120</p>	<p>17 9bre 1823 Benoit Claude Roche, dans la maison en qualité de pensionnaire 60 plus 80 Reçu pour sa pension de 8 août 1825 de M. Durbis 120 Plus 120</p>

Les numéros des pages peuvent tout d'abord poser question. Si dans le Registre des Entrées on trouve encore la date de 1822 à la page 8, c'est bien une preuve que la transcription n'a pas été faite d'une manière systématique. La suite de ces inscriptions datées de 1822, 1824, 1825 puis 1823 ne peut s'expliquer que par le fait de leur succession dans le cahier " 3 bis ". Elles ont probablement été relevées sur le Registre au cours du mois d'août 1825.

Car il s'agit bien d'une transcription vu le contenu des textes. Les deux textes concernant Marcellin Saby et Benoit Exquis se rejoignent et se complètent, ne laissant aucun doute sur leur identité. On constate même que le texte concernant Exquis ne diffère que par quelques faibles variantes. Il faut préciser en outre que la page 8 du " Registre des Entrées " commence par des inscriptions datées de mars et d'avril 1825. S'ils sont suivis par d'autres de 1822 et 1824 c'est qu'une occasion survenue en 1825 a provoqué leur transfert du cahier " 3 bis " tels qu'ils se sont trouvés dans ce cahier et dans le même ordre.

Un autre fait est à constater dans cette transcription, savoir l'absence de quinze noms du cahier qui n'ont pas été reportés sur le registre. Puisqu'on ne les retrouve plus nulle part ailleurs, il faut supposer qu'il s'agit de personnes qui n'étaient plus présentes dans l'institut quand s'est faite la transcription du cahier sur le registre. D'autre part, certains indices montrent que cette transcription n'est pas une reproduction fidèle de l'original. On constate que les cinq premiers noms sont par ordre alphabétique sur le registre, et ceux-là seulement ; de plus, sur les premières pages du registre, les dates ne se suivent pas dans un ordre chronologique : on trouve parmi les inscriptions datées de 1822 d'autres datées des années 1825 voire 1826. Il faut donc penser que les arrivants de ces deux années sont inscrits le jour même, alors que les antérieurs n'ont pas encore été tous relevés, comme on peut le constater dès la première page. Les premières inscriptions de 1822 et 1823, sont immédiatement suivies de l'inscription du pensionnaire Christophe Courbon en 1825. Ces dix lignes qui lui sont consacrées ont certainement été écrites à la date indiquée, soit en mars 1825 et prouvent que le registre a été commencé vers cette date.

Quant à la présentation, les pages sont divisées en trois colonnes inégales dans le sens de la largeur.

La première contient les dates d'inscription ou de l'opération financière et occasionnellement, ajouté plus tard par quelque secrétaire, le nom de religion que le postulant a reçu. En outre on voit qu'à chaque page, au bas de la colonne, on a noté postérieurement le nombre total des inscriptions jusqu'à cette page. Ainsi la page 26 se termine par le chiffre 100 suivi de la remarque : " y compris les anciens frères qui ne sont pas dans ce registre. ", mais en fait le total serait 92 ; les " anciens frères " seraient donc au nombre de 8, ceux-là même qui étaient présents avant mars 1822.

La seconde colonne sur les deux tiers de la largeur de la page, contient les explications et justifications de l'opération. Jusqu'à la page 35 on trouve des inscriptions mélangées avec des dépenses. Sur quelques-unes de ces pages le Père a inséré des affaires financières, en occupant soit toute

la page comme la 20, soit une partie seulement pour des dépenses faites pour la maison, avec des attestations de paiement de fournisseurs, signées par eux-mêmes, comme on le voit sur la page 27. Ainsi la page 18 commence par : “ Compte des planches prises chez M. Matricon du Bessac ” ; la page 20 porte comme titre : “ Compte des journées ” et la page 21 indique : “ Commencement du compte 1825 commencé le 5 avril ”.

Plus loin, les pages 27, 28 et 30, car la 29 n'existe pas, présentent un aspect particulier. Sur ses deux premiers tiers, la page 27 contient des affaires financières sous la date de 1825, tandis que sur le dernier tiers est notée l'inscription de Jean-Baptiste Dufour en date du 1er janvier 1829. On a l'impression qu'en avril mai 1825 le Père Champagnat n'ayant rien d'autre sous la main pour noter l'attestation, a pris ce registre quelques pages plus loin. Ensuite arrivé à cette page, comme elle présentait un grand espace blanc, il s'en est servi pour la suite des inscriptions. Quant à la page 28, elle commence et termine par des comptes d'honoraires reçues par le Père pour avoir indulgencié des objets pieux dans le cours des années 1828 à 1831 et cette série continue au bas de la page 30 allant jusqu'au 12 janvier 1834. Le reste de la page 30 est occupé d'abord par des dépenses de 1825, puis par l'inscription du pensionnaire Nolin, le 21 septembre 1828.

Le bouleversement de ces pages confirme l'hypothèse émise ci-dessus. Cependant le plus étonnant est de trouver dans ce registre des comptes de 1828 et au-delà, alors que par ailleurs on a ouvert deux livres de compte, l'un pour les dépenses l'autre pour les recettes dès le début de 1826. L'explication que l'on peut en donner, c'est que les rouages administratifs ont mis un certain temps pour se mettre en place et fonctionner normalement. En effet, comme il est signalé plus haut, c'est en 1829 que le Fondateur a ouvert les différents registres..

A partir de la page 35 on ne trouve plus que des inscriptions de postulants selon la formule employée déjà auparavant. En effet, ces inscriptions, d'abord réduites à l'indication des sommes versées, évoluent rapidement pour devenir une formule à peu près uniforme comportant de temps en temps des variantes qui sont le plus souvent des omissions par rapport à ce qu'on pourrait qualifier de formule type et qui s'énoncerait ainsi :

(Nom prénom) de (lieu d'origine) âgé de ..., fils légitime à (prénom du père) et à (prénom et nom de la mère), muni d'un certificat de bonne vie et mœurs, sachant (un peu) lire et écrire, est entré dans la maison en qualité de novice, a donné...(somme d'argent)

Les différents éléments s'ajoutent au cours du temps. Le lieu d'origine est mentionné dès le début, tandis que l'indication de l'âge n'apparaît qu'à partir de 1825, et la date de naissance n'entre systématiquement dans la formule qu'en 1828, mais souvent incomplète ou laissée en blanc. Quant à l'expression " fils légitime... " suivie par les noms des parents apparaît l'une ou l'autre fois en 1826 et 1827, puis régulièrement à partir de juin 1828. Par contre la possession d'un certificat de bonne vie et mœurs est signalée dès le début de 1826, d'abord sporadiquement puis d'une façon régulière. On trouve la mention du niveau scolaire une fois ou l'autre en 1827 et 1828, plus souvent en 1829 et à partir de 1830 elle se généralise. Il arrive cependant, mais rarement, qu'on emploie une formule toute différente, comme celle-ci :

" 11 janv. 1824 - Pierre Robert de St-Sauveur, âgé de 17 ans, est entré dans la maison de l'Hermitage de Notre Dame pour être agrégé aux Petits Frères de Marie, a donné 73 pour son noviciat ".

Il est à remarquer enfin que plusieurs passages au cours des premières pages signalés ci-dessus sont barrés par un grand X. Il est difficile d'interpréter ce signe. Veut-on signifier que le versement est complet ? On se serait contenté de 240 francs de la part de Jean-Baptiste Furet, et de rien du tout de la part de Auguste Barrey. A-t-on voulu marquer ceux qui sont sortis ? Ce n'est pas le cas du même Jean-Baptiste Furet. Il n'est pas possible non plus de savoir si les sommes concernées ont été reportées ailleurs. Ce qui semble assez certain, c'est que ces signes ne datent pas de M. Champagnat ; ils sont postérieurs à lui, c'est pourquoi dans la reproduction de ces pages il n'en est pas tenu compte.

Enfin la troisième colonne est réservée aux sommes versées. Elle donne au registre l'aspect d'un livre de compte. L'enregistrement de ces comptes paraît être l'un des motifs les plus importants de la tenue de ce registre. Il penche à ce point de ce côté-là qu'il contient, comme on l'a vu, des pages où des comptes en occupent une grande partie, voire la totalité. C'est le cas de la page 20 qui ne contient que des dépenses de février à juin 1825 ; quant aux renvois de cette page : " vide page 30 " et " vide page 29 " il n'a pas été possible de savoir à quoi ils se réfèrent.

Concernant les versements des postulants, afin que chacun trouve les siens groupés, un espace est laissé en dessous de l'inscription pour noter à la suite les versements ultérieurs jusqu'à l'acquittement de la somme due, d'où le mélange de dates. Il arrive que cet espace réservé ne soit pas suffisant et que des versements d'un postulant soient mélangés avec ceux d'un autre. Cette disposition n'est pas adoptée dès le début comme en

témoigne la première page où les 15 inscriptions soit de postulants, soit de pensionnaires, se suivent sans laisser d'espace intermédiaire, ce qui fait qu'elle est particulièrement chargée. Sur les pages suivantes le nombre d'inscriptions baisse progressivement à 6 et à 5 d'abord, puis se régularise à la moyenne de 3 par page.

Sachant que le Fondateur a laissé deux Livres de compte, l'un pour les dépenses et l'autre pour les recettes on se demande s'il existe une relation entre ceux-ci et celui-là. On verra plus loin qu'en effet le Livre des Recettes double parfois le Registre.

Les dernières pages du registre sont occupées de la manière suivante : pages 283 et 284 des notes datées de 1828 ; pages 293 notes des 22 février 1826 et 4 avril 1827 ; page 295, notes du 6 9bre 1825 et les deux dernières lignes, sans doute ajoutées ultérieurement, sont datées du 4 août 1834. Il ne fait guère de doute que ces notes sont de la main de M. Champagnat. Comme on le voit, il a commencé par la dernière page qu'il n'achèvera que 9 ans plus tard, puis est remonté sur les pages précédentes. C'est une preuve de plus qu'au début, i.e. en 1825, ce registre servait en quelque sorte de dépannage.

LE CONTENU

Le nombre total des postulants inscrits dans ce registre, jusqu'en février 1848, sans compter quelques pensionnaires, est de 1087. A la mort du Fondateur, juin 1840, ils étaient déjà 523, compte tenu de la remarque citée ci-dessus au sujet des " anciens frères ".

Voici le nombre des inscriptions par années :

ANNÉES	ENTRÉES	ANNÉES	ENTRÉES	ANNÉES	ENTRÉES
1817	4	1825	13	1833	15
1818	2	1826	19	1834	38
1819	1	1827	20	1835	46
1820	1	1828	18	1836	30
1821	1	1829	15	1837	46
1822	12	1830	6	1838	70
1823	10	1831	15	1839	70
1824	11	1832	27	1840	34

Ces nombres correspondent-ils à la réalité ? Rien ne le prouve. Dans les Annales de l'Institut¹ Frère Avit écrit : " Le registre des vêtures constate que, depuis le 2 janvier 1817, le vénéré Fondateur avait donné l'habit religieux à 401 novices. Mais, ... ce registre ne fut établi qu'en 1829 et le nom de ceux qui étaient déjà sortis n'y figure pas. Nous pouvons, sans sortir du vrai, élever à 421 le nombre des novices reçus à la vêture par le bon Père. Le registre mortuaire atteste que depuis le même jour, 49 Frères ou novices étaient entrés dans leur éternité. L'Institut devait donc compter alors 391 profès ou novices. " Mais en fait, l'annaliste estime qu'il n'en comptait que 280, laissant entendre que 92 avaient quitté l'Institut pendant ces 23 années.

Manifestement ces chiffres ne correspondent pas à ceux que donne ce registre-ci. D'autant plus, qu'en consultant d'autres registres et documents, l'on voit apparaître des noms qui ne figurent pas dans ce " Registre des Entrées ", si bien qu'on a pu recenser 72 noms de plus, portant ainsi à 595 le nombre de jeunes gens connus qui se sont fait inscrire soit à La Valla, soit à L'Hermitage. Il est certain, par conséquent que ce registre n'est pas exhaustif et ne donne pas le nombre exact des postulants accueillis par le Père Champagnat.

Quoi qu'il en soit, on peut tout de même établir des proportions pour se rendre compte s'il a eu la main heureuse, dans quelle proportion ceux qu'il a reçus sont devenus Frères. Il faut pour cela interroger les registres des vêtures et des vœux. Si l'on retient le nombre de Frères à la mort du Fondateur indiqué par Frère Avit, le temps d'essai avant de prendre la soutane aurait incité 174 à ne pas poursuivre leur projet. Mais, si l'on en croit les registres des vêtures et de vœux temporaires, sur les 242 qui ont quitté avant la profession, 120 l'ont fait avant de revêtir l'habit religieux et de recevoir un nom de religion. La différence entre les deux chiffres, 174 et 120 semble tout de même considérable et conduit à se demander si l'annaliste était en possession de ce Registre des Entrées. Le fait qu'il n'y fait jamais aucune allusion penche à répondre négativement.

Laissant de côté les chiffres qu'il avance, cette étude se limite aux données de ce Registre qui permettent d'établir des proportions suffisamment proches de la réalité. Mais il faut signaler dès à présent que toutes les inscriptions ne renseignent pas sur tous les points : elles oublient tantôt l'âge, tantôt les noms des parents, ou encore le niveau d'études, etc. On ne peut donc établir des statistiques sur ces différentes données que d'après le nombre des inscriptions qui les indiquent. Déjà pour 35 des 523 noms

¹ Annales de l'Institut, vol. 1, La rude montée, p. 299.

les renseignements se limitent au nom et au lieu d'origine. Le nombre de postulants que cette étude pourra prendre en considération sera donc inférieur à 488.

Sur ce nombre 315 seulement sont arrivés au moins jusqu'aux premiers vœux, soit 64,54 %. Certes il faut prendre ces chiffres comme des approximations car, selon les indications données par Frère Avit dans l'ouvrage déjà cité², les registres des vœux n'ayant été commencé qu'en 1829, "chaque Frère était invité, au fur et à mesure qu'on le rencontrait, à écrire lui-même l'acte de sa vêtue, de ses vœux temporaires et de sa profession sur (les registres respectifs). Plusieurs défroqués n'étaient (plus) là pour le faire " et d'autres se contentèrent de ne remplir qu'un seul registre et ne se trouvent donc pas sur les autres. Rien ne pourra combler cette lacune et il faudra bien se résigner à ne pouvoir jamais dresser une liste complète des premiers membres de l'Institut.

En conséquence toute étude sur le personnel au début de l'Institut devra se contenter de données incomplètes ou imprécises. Il n'existe ni registres, ni listes absolument exacts sur lesquels on puisse se fier, car ceux que l'on possède ont été établis dans des buts différents et par conséquent ne sont pas exhaustifs. D'inexplicables omissions, parfois nombreuses, d'une part et, d'autre part, des noms répétés parce que différemment orthographiés, faussent les statistiques. L'exactitude ne semble pas avoir été la préoccupation majeure du secrétariat d'alors. D'ailleurs comme il a été dit ci-dessus, le but principal de ce registre n'était pas de consigner les coordonnées des candidats, mais d'abord d'établir la situation financière de chacun par rapport à la maison d'accueil.

D'autres particularités, notamment des répétitions, sont à signaler. A la page 9 il est dit que " Pierre Sabot est reçu dans la maison en qualité de novice, même jour Pierre Robert de St. Sauveur est aussi reçu dans la maison en qualité de novice ". A la page suivante on lit : " 11 janv. 1824 – Pierre Sabot de St. Sauveur, âgé de 17 ans est entré dans la maison ... " et tout de suite après : " 11 janv. 1824 – Pierre Robert de St. Sauveur, âgé de 17 ans, est entré dans la maison ... ". Or ces deux noms figurent sur le cahier 132.3 bis, ce qui justifie leur présence sur la page 9, mais on n'explique pas la répétition à la page 10. Par contre il est des cas où des entrées sont annoncées mais non concrétisées. Ainsi page 13 on lit : " 13 avril 1827 - reçu pour trois novices d'Empuy³ : 143 ", sans préciser si ces novices sont déjà inscrits, et qui pourraient alors être Antoine Condamine inscrit ce

² Id. p. 82-83.

³ Lire " Ampuis "

même jour et François Toucheboeuf et Nicolas Landon inscrits le 1er septembre 1826 ; ces deux derniers n'ayant pratiquement rien versé. Mais, en fait, on ne sait pas s'il ne s'agit pas de trois autres qui n'ayant rien payé ne sont pas inscrits. Faute de mieux la première hypothèse semble être la meilleure.

Comment faut-il interpréter des inscriptions groupées sous une même date ? Si ce sont deux ou trois du même lieu on peut comprendre que le curé de la paroisse s'est occupé de l'affaire, trouvant peut-être par là une monnaie d'échange en vue d'obtenir des Frères pour l'école⁴. Mais quand ils sont de paroisses très distantes les unes des autres on peut penser que pour des raisons d'absence momentanée du Fondateur ou d'occupations pressantes, les enregistrements ont pu être faits provisoirement sur un brouillon, puis relevés ensemble au propre à la prochaine occasion..

Le rythme des demandes d'admission suit une courbe ascendante irrégulière avec un fléchissement en 1830 et, par contre, une brusque ascension en 1838 et 1839. On peut distinguer cinq périodes : de 1817 à 1821, l'Institut ne compte que 9 membres ; de 1822 à 1829, le nombre des entrées est de 118, donc plus de 14 en moyenne par an ; de 1830 à 1833, 63 inscriptions, forment une moyenne supérieure à 15 par an ; de 1834 à 1837, le total des inscriptions monte à 156, soit une moyenne de 39 par an ; enfin de 1838 à juin 1840 on enregistre 174 postulants, 70 en 1838, autant en 1839 et 34 au premier semestre de 1840. Le Père Champagnat qui en 1824 construisait pour une capacité de 150 personnes, avait vu juste. En l'année 1838, comptant 70 entrées et 58 novices aux dires de Frère Avit, et peut-être une dizaine de Frères employés dans la maison, pour les nombreux services, elle n'était donc pas loin d'afficher complet.

PROVENANCE

Les jeunes gens intéressés par les perspectives qu'offrait cette maison ou conduits vers elle, venaient en majorité, comme il est normal, du département de la Loire, puis des départements limitrophes, mais aussi d'endroits plus éloignés sans qu'on puisse s'expliquer ce qui les a dirigés de si loin vers cette modeste société. Pour concrétiser par une vue d'ensemble la provenance de ces jeunes, le tableau suivant donne le nombre par départ-

⁴ Cf. Lettres de M. Champagnat, vol. 1, doc. 308, p. 556 ss.

tements en même temps que le nombre de ceux qui ont prononcé les premiers vœux, ce qui ne signifie pas qu'ils ont ensuite tous persévéré.

Comme on le voit, près de la moitié des postulants viennent du département de la Loire avec une intensité variable suivant trois périodes assez nettement marquées : de 1817 à 1823 seulement dix sujets du département se sont présentés ; de 1824 à 1833 ce sont en moyenne 6 par an et de 1834 à 1840 la moyenne approche de 20 par an. Quant aux lieux d'origine indiqués lors de l'inscription les plus souvent cités sont : Lavalla : 18 ; Marlhes : 14 ; Saint-Genest-Malifaux : 12 ; Saint-Sauveur-en-Rue : 11 ; Pélussin : 7 et Charlieu : 6 ; Chavanay, Chazelles-sur-Lyon, Tarantaise, La Versanne⁵ : 5 chacun. Les 18 de Lavalla dont 14 ont prononcé des vœux, se répartissent chronologiquement comme suit : outre les 7 premiers de 1817 à 1820, 2 se présentent en 1825, puis il faut attendre 1832 pour que chaque année, de 1832 à 1840, donne un sujet. Le cas de Marlhes est à signaler car l'école fondée par les Frères en 1818 étant suspendue de 1822 jusqu'en 1832, c'est pendant cette interruption que trois postulants se sont faits inscrire à l'Hermitage, en 1826, 1827 et 1831, mais de 1832 à 1839, 11 candidats se sont présentés : 2 en 1832 ; 3 en 1834 ; 1 en 1837 ; 3 en 1838 et 2 en 1839. Aux mêmes époques, de Saint-Sauveur-en-Rue où les Frères enseignent depuis 1820, il en arrive 11 : 2 en 1824 ; 1 en 1826 et 3 en 1827 ; puis 1 en 1835 ; 2 en 1836 et 2 en 1839 .

De l'autre côté du Pilat, en descendant vers le Rhône, on peut penser que l'entreprise de M. Champagnat s'est fait connaître par un ami, M. Gaucher, curé de Chavanay. Le premier postulant de ce village se présente en 1823, alors que les Frères n'y ouvriront leur école qu'en 1824. De la petite ville proche, Pélussin, se présente cette même année, le premier de 11 postulants dont 6 inscrits de 1830 à 1835, persévéreront dans leur vocation.

DÉPARTEMENTS RAPROCHÉS	ENTRÉES	VOEUX	%
Loire	232	137	59.05
Haute-Loire	83	36	43.37
Rhône	66	42	63.63
Isère	79	54	68.35
Ain	27	17	62.96
Ardèche	17	10	58.82
Saône-et-Loire	14	6	42.85
Savoie	9	4	44.44

⁵ Dit " Ruthiange "

PRÉSENTATION DU "REGISTRE DES ENTRÉES"

AUTRES PLUS ÉLOIGNÉS			
Allier	2	1	
Aude	1	0	
Aveyron	1	0	
Cantal	1	0	
Corrèze	1	1	
Côte d'Or	2	0	
Doubs	1	0	
Drôme	1	0	
Gers	1	0	
Hérault	3	0	
Jura	2	1	
Loire-Atlantique	1	0	
Pas-de-Calais	1	0	
Puy-de-Dôme	6	3	
Seine-Inférieure	1	1	
Var	1	0	
HORS DE FRANCE			
España	1	0	
Suiza	2	1	
			Pourcentage du total des départe- tements éloignés: 28,27 %

Le département de la Haute-Loire présente, au point de vue des vocations de Frère Mariste, un aspect plus groupé mais également trois périodes quant au nombre annuel des demandes. Elles sont 15 pour les deux années 1822 – 1823 ; tandis que de 1824 à 1833 elles ne sont que 9 ; mais de 1834 à 1840 elles atteignent le chiffre de 52.

La première période de 1822-23 commence avec l'arrivée des 8 postulants recrutés par un jeune transfuge de l'institut de Frères des Ecoles Chrétiennes. Des 15 de cette période, 13 venaient du canton de Bas-en-Basset : 6 de Saint-Pal-de-Chalencon ; 3 de Tiranges ; 3 de Boisset et 1 de Bas-en-Basset ; et les deux autres venaient du canton voisin de Retournac : 1 de cette ville et l'autre de Solignac. Le nombre de vocations de Saint-Pal peut surprendre en sachant que 5 autres vont s'y joindre jusqu'en 1839 et que les Frères ne vont ouvrir une école dans ce village qu'en 1853. Parmi les 9 de la seconde période, un seul, venant de Saint-Pal, est originaire des cantons ci-dessus. Saint-Julien-Molhesabate, le canton de Montfaucon en fournit 4 et 2 viennent de Saint-Hostien, prémices d'une abondante mois-

son pour les années suivantes. La troisième période est particulièrement féconde en comptant 53 postulants en 7 années, de 1834 à 1840 dont deux sommets émergent : 10 en 1837 et 15 en 1839. Comme on l'a laissé entrevoir, la seule paroisse de Saint-Hostien totalise 18 inscriptions avec les deux de la période précédente. Le fait est d'autant plus surprenant que le village se trouve écarté de la région de Saint-Etienne, de l'autre côté du col du Perthuis, sur le versant vers Le Puy et qu'il n'y a pas d'école de Frères. D'autres paroisses de ce département se signalent par leur nombre de vocations : Saint-Pal, 11 ; Boisset, 8 ; Tiranges, 5 ; Saint-Just-Malmont : 5. On se pose évidemment la question de la manière dont ces jeunes ont été dirigés sur une congrégation naissante, vu le taux de persévérance relativement faible : 43%, par rapport à la moyenne : 56,55 %. Les situations géographique et sociale de cette région n'y sont certainement pas étrangères. Ce sont des zones de montagne, habitées certes par une population paysanne et religieuse, mais d'un revenu modique âprement gagné.

Autre est la physionomie présentée par le département du Rhône. Les 60 vocations qui en sortent de 1825 à 1840 sont parsemées tout au long des années à raison d'une moyenne de 3 ou 4 par an, sauf en 1838 où l'on en compte pas moins de 12. Il est évident que ce sont les Frères dans les écoles qui sont à l'origine de leur démarche. Le premier, en 1825, vient de Saint-Symphorien-sur-Coise où les Frères tiennent l'école depuis 1823, mais il ne sera suivi que par deux autres, l'un en 1829 et l'autre en 1838. Ampuis par contre où les Frères sont établis depuis 1825 envoie dès l'année suivante 5 jeunes au noviciat de l'Hermitage ; ils seront suivis ultérieurement par 4 autres. De Neuville-sur-Saône, où les Frères ouvrent une école en 1826, et des proches localités de Curis et Fleurieux, pas moins de 9 jeunes suivent le même chemin dans les années 1829 à 1838. Saint-Laurent-d'Agnay d'où proviennent 5 postulants de 1833 à 1839, n'a pas d'école de Frères, mais il est probable qu'à l'instigation de M. Fontbonne, vicaire, aspirant mariste, M. Champagnat ait prêché une mission dans cette paroisse, ce qui explique qu'il adresse, sans doute vers la fin de l'année 1832, trois jeunes filles à Mère Saint-Joseph, supérieure des Sœurs Maristes à Bon-Repos⁶. Pourquoi n'aurait-il pas aussi suscité parmi les garçons des vocations pour son institut ?

Dans le département de l'Isère les vocations maristes se révèlent pratiquement à partir de 1831.

Il est évident que M. Douillet, professeur au petit séminaire de La Côte-Saint-André, fut l'initiateur d'un véritable mouvement qui fournit au

⁶ Lettres de Marcellin Champagnat, vol. 1, Textes, doc. 25, p. 74-76.

Père Champagnat plus de 60 jeunes. Dans les Annales du pensionnat de La Côte-Saint-André, Frère Avit écrit : " Dans sa séance du 24 avril 1830, le Conseil de l'Instruction Publique, ... autorise l'établissement d'une Ecole Normale primaire à La Côte-St.-André sous la direction et dans la maison de M. l'abbé Douillet ... L'avènement de Louis-Philippe empêcha le fonctionnement de cette Ecole Normale et mit M. Douillet dans de grands embarras. Il consulta notre pieux Fondateur qui lui répondit par son refrain habituel : Nisi Dominus, ... Vous avez compté, ajouta-t-il, sur l'Université, réfléchissez et tâchez de vous arranger avec l'Université. M. Douillet réfléchit, renonça au projet de créer une congrégation enseignante, envoya plusieurs de ses jeunes gens à l'Hermitage et demanda des Frères pour diriger son pensionnat et son école gratuite. Après la retraite de 1831, 4 Frères ... lui furent envoyés. M. Douillet conduisit lui-même onze de ses jeunes gens à l'Hermitage. En passant à Vienne, il les fit interroger par M. Dupuis, Principal du collège qui en breveta plusieurs. De ces 11 sujets, 7 n'ont pas persévéré⁷ ". Malheureusement le " Registre des Entrées " n'enregistre que 7 postulants : 5 le 30 août et deux le 8 novembre 1831. Vu les lieux d'origines : Eydoche, Mottier, Belmont, Longechenal, on ne peut douter qu'ils sont envoyés par M. Douillet. Les deux années suivantes ce sont chaque fois 6 autres qui suivent le même mouvement. Celui-ci s'accroît avec 7 en 1835, 6 en 1837, 16 en 1838 et 8 en 1839. Aucun d'eux n'est originaire de la paroisse de La Côte, tandis que 9 viennent de La Frette où les Frères ouvrirent une école en 1878 seulement. Longechenal où les Frères ne sont pas présents, fournit 6 sujets en l'espace des trois années de 1831 à 1833, Viriville par contre en fournit le même nombre à partir de l'ouverture de l'école par les Frères en 1832. Il faut signaler que le département de l'Isère présente le plus fort pourcentage de persévérance.

Dans le département de l'Ardèche se présente le phénomène semblable, à savoir que les postulants sont en majorité originaires de la région dont le centre est Boulieu qui depuis 1823, possède une école dirigée par les Frères. Dès la première année ils envoyèrent un jeune à l'Hermitage et trois autres le suivirent en 1825, 1827 et 1835, alors qu'à la même époque 4 d'Annonay prirent le même chemin, 2 de Peaugres, 1 de Saint-Clair, enfin 2 de Saint-Marcel d'Annonay. Il est vrai que dès le début les Frères ont su s'attirer l'estime de la population comme en témoigne ce fait raconté par Frère Avit dans les Annales de cet établissement. Le directeur, " Frère Jean-Pierre (Martinol) était très mortifié, très zélé pour ses enfants.

7 Frère Avit, Annales des maisons de la Province de Saint-Genis-Laval, vol. 2, p. 15

Deux années lui suffirent pour user ses forces. En quittant le pieux Fondateur pour revenir dans son poste, après la retraite de 1825, il lui annonça qu'il ne le reverrait plus à l'Hermitage. En effet, il mourut ici peu après. Les habitants avaient une telle estime pour ce vertueux Frère que les parents d'un enfant mort le même jour, exigèrent qu'il fut inhumé dans la même tombe que le Frère Jean-Pierre⁸ ". Il s'ensuit une persévérance avoisinant 59 % qui place le département au 5^{ème} rang.

Vu les relations de M. Champagnat avec le diocèse de Belley, on pouvait s'attendre à un recrutement fourni dans le département de l'Ain, ce qui ne s'est pas réalisé. L'école de Saint-Didier-sur-Chalaronne, fondée en 1836, suscitera certes 7 vocations de 1837 à 1839 pendant qu'à la même époque 15 viennent de paroisses dispersées, notamment du nord de Bourg-en-Bresse, devancées en 1831 et 1834 par chaque fois 2 de Marboz.

Au sujet de ces derniers comme de ceux des autres départements éloignés, du centre de l'Hermitage, il est bien difficile de savoir sous quelle influence ils l'ont rejoint, car il n'y avait pas d'école de Frères à proximité, ni relations épistolaires entre le Fondateur et le maire ou le curé. Il n'est pas impensable qu'en plus de sa destination spécifique de centre de formation pour futurs instituteurs, la maison de Notre-Dame de l'Hermitage apparaissait comme une maison religieuse plus ou moins fermée, à l'instar de tant d'autres couvents, où l'on va faire l'essai quand une velléité de vocation religieuse hante l'esprit. Ce qui témoigne en faveur de cette hypothèse est d'abord le grand nombre d'abandons soit avant la vêtue, soit durant le noviciat. Ils ne sont pas rares ceux qui ne restent dans la maison que quelques semaines ou quelques mois. D'autre part on constate que ceux-ci sont généralement plus âgés, entre 25 et 35 ans la plupart. Par conséquent on les devine sur les routes en quête d'une maison religieuse qui puisse leur offrir de quoi satisfaire l'aspiration qu'ils portent en eux.

8 Frère Avit, Annales des maisons de la Province de Notre-Dame de l'Hermitage, vol. 1, p. 72-73.

L'ÂGE

Une donnée essentielle qu'un candidat doit fournir pour se faire inscrire dans une société n'est-ce pas la date de sa naissance ? Or dans le cas présent il n'est pas rare qu'on ne mentionne même pas l'âge ; quant à la date de naissance, elle n'est indiquée qu'à partir de mai 1838, ce qui ne veut pas dire qu'elle est ensuite donnée régulièrement, loin de là. Voici des exemples que l'on rencontre assez souvent.

Page 90 : 14 août (1838) Antoine Colard, né à La Combe, commune de St. Genest Malifaux (Loire) le ... 1823, etc.

14 août Michel Bertail, né à Bruchet, commune de St. Genest Malifaux (Loire), le ..., fils légitime ...

Sur la page suivante un cas semblable de deux candidats d'un même lieu :

Page 91 : 8 7bre 1838 : Jean Marie Pontadie, né à St. Didier sur Rochefort (Loire) le..., fils légitime à ...

8 7bre 1838 : Pierre Coavou, né à St. Didier sur Rochefort (Loire), le ..., fils légitime à ...

Dans d'autres cas, laissant en blanc la date de naissance, ce qui ne s'est pas fait avant 1838, on donne tout de même l'âge :

Page 98 : 23 janvier (1839) : Auguste Mathevet, né à Tence (Haute-Loire), le ..., âgé de 21 ans, fils à ...

28 janvier : Pierre Poncet, né à St. Didier sur Chalaronne (Ain), le ..., âgé de 23 ans, fils légitime ...

Le cas suivant peut surprendre par l'imprécision qu'il aurait été facile à corriger :

Page 112 : f. Fulgence :

20 avril : Claude Cheynet né à Lavalla (Loire) le ..., âgé de 17 ans environ, etc.

Devant de tels cas comment ne pas s'interroger sur le fait que l'on n'ait pas été en mesure de préciser la date de naissance ? Il n'est pas pensable qu'un jeune homme de vingt ans ne puisse pas la donner. Il faut donc en déduire que l'inscription n'a pas été faite en présence du sujet. Mais comment aurait-on oublié ce détail alors qu'on s'est bien rappelé les noms des parents ? Quoi qu'il en soit la date de naissance n'apparaît pas comme très importante, l'indication de l'âge suffit et l'on ne semble guère déplorer d'avoir oublié de préciser davantage. En effet dans ce registre des 523 inscriptions faites du temps du Père Champagnat, 431 seulement contiennent l'indication de l'âge du sujet. Il est pourtant intéressant de savoir à quel âge les jeunes se sont présentés et dans quelle mesure leur projet s'est avéré sérieux, d'où le tableau suivant :

ÂGE À L'ENTRÉE	NOMBRE TOTAL	ONT QUITTÉ AVANT LES VŒUX	ONT PRONONCÉ DES VŒUX
13 ans	15	8	7
14 ans	27	8	19
15 ans	54	19	35
16 ans	51	22	29
17 ans	36	13	23
18 ans	42	19	23
19 ans	20	10	10
20 ans	20	9	11
21 ans	16	11	5
22 ans	22	9	13
23 ans	17	6	11
24 ans	19	8	11
25 ans	20	7	13
26 ans	17	4	13
27 ans	8	3	5
28 ans	6	4	2
29 ans	4	3	1
30 ans	6	4	2
31 ans	3	2	1
32 ans	0	0	0
33 ans	4	3	1
34 ans	3	1	2
35 ans	3	1	2
plus âgés	14	6	8

On voit donc que près de 50% des demandes d'entrée sont faites par des jeunes entre 14 et 18 ans avec un léger avantage des 15 ans. C'est surtout à partir de 1833 que les 15 et 16 ans sont les plus nombreux, suivis de près des 17 et 18 ans. D'autre part, après 27 ans les essais de vie religieuse sont compromis, mais ceux qui restent sont d'un grand service pour les travaux manuels dans les maisons.

LES PARENTS

La formule d'inscription sans jamais manquer de parler de l'argent versé pour l'admission s'élabore progressivement en se complétant. Bien-

tôt après le nom, l'âge et l'origine, apparaît la situation familiale, à savoir si le postulant est issu d'une famille unie, s'il est " fils légitime ". Cette expression apparaît la première fois à la page 3 dans deux inscriptions qui se suivent, faites le même jour, le 24 mars 1826. On la trouve de nouveau à la page 12 dans deux autres inscriptions qui se suivent à la date du 3 ou 5 février 1827. A partir du 9 juin 1828, page 24, l'expression " fils légitime à ... " suivie des noms du père et de la mère s'impose rapidement partout.

Cette généralisation ne montre-t-elle pas que l'on attache une certaine importance à la qualité visée ? Or cette qualité n'a aucun rapport avec la situation financière. C'est donc que le registre change de nature ; il n'est plus un simple livre de compte, mais devient rapidement un registre du personnel et du personnel d'une société religieuse. Pour s'en convaincre il n'est que de relire l'article 5 du texte intitulé : " Statuts des Frères de Marie ", dans le Cahier Champagnat, N° 132.01.

" Les jeunes gens qui désirent embrasser cet état de vie sont reçus dans la Société à l'âge de quinze ans, pourvu qu'ils soient nés d'un légitime mariage, sachent lire, passablement écrire et qu'ils soient munis d'un certificat de bonne vie et mœurs, de leur extrait de bap(tême). et de naissance. " ⁹ Or comme on va le voir, on sent nettement que dès la troisième page de ce registre on tend à appliquer ce programme.

Mais la condition d'être " fils légitime " n'est pas exigée dans le Droit pour être admis dans une congrégation religieuse. D'où vient donc que le Père Champagnat mette une telle insistance sur ce point ? L'explication se trouve peut-être dans ce même cahier qui commence par la traduction des premiers chapitres des Constitutions de la Société de Jésus. En effet le début du chapitre 3ème de cette traduction s'énonce comme suit : " Pour avoir une plus grande connaissance des personnes, il faut faire quelques interrogations auxquelles doit être donnée une réponse bien vraie et bien sincère, ... Commençant donc par le nom, on demandera d'abord quel est son nom ? quel âge il a ? quelle est sa patrie ? S'il est né d'un légitime mariage ou non ?, etc. " ¹⁰. On y voit clairement le schéma de la formule d'inscription : nom, âge, lieu, fils légitime, ... Faut-il en déduire que le Père Champagnat s'en est inspiré ? C'est une hypothèse plausible que la chronologie n'infirme pas. Le cahier Champagnat en question peut être daté d'après les brouillons de lettres qu'il contient, avant 1834. D'autre part la lettre à M. Caumette, vicaire de Mèze, parlant de " nouvelle pronon-

⁹ Cahier Champagnat, 132.01, p. 19

¹⁰ idem. p. 9-10.

ciation ” peut très bien faire allusion à la décision prise en octobre 1829 au sujet de la prononciation des consonnes et se situer peu après 1829. Par conséquent le début du cahier, notamment la traduction des Constitutions des Jésuites, a pu se faire dans les années 1827-28. Si l'on maintient que c'est à la fin de 1826 que le Fondateur a retenu auprès de lui Frère François comme secrétaire et que c'est à lui qu'il a demandé de faire cette traduction, les faits peuvent très bien s'accorder. Par ailleurs on peut penser que M. Champagnat connaissait ce texte déjà bien avant et que se le rappelant, il ait tenté d'en faire l'essai. On sait aussi que c'est dans les années 1826 à 1829 qu'il a pris davantage les affaires en main pour l'organisation de l'Institut.

Au sujet des parents qui sont nommés quelques remarques peuvent être faites. Il arrive que l'espace pour les noms des parents est laissé en blanc, corroborant une fois de plus qu'en l'occurrence l'inscription dans ce registre n'a pas été faite en présence du postulant. Un autre détail attire l'attention, savoir le nombre de parents décédés lors de l'inscription du fils : ce nombre est de 29 pour les pères et de 34 pour les mères, et dans quelques cas les deux sont décédés sans que le fils soit particulièrement âgé. Mais il s'avère que ces cas se présentent surtout dans les dernières années qui nous intéressent ici, soit de 1836 à 1840 qui sont aussi les années où les entrées sont les plus nombreuses. Une dernière remarque, plutôt du genre curiosité, concerne la fréquence du nom de Marie porté par les mères des postulants. Du nom de Marie seul on compte 97 sur 384 connus, soit approximativement 1 sur 4, et de plus 52 noms composés avec Marie. Faut-il y voir plus qu'une indication de la dévotion mariale parmi le peuple de ce temps et deviner l'intervention de la Mère de Dieu dans le choix de la vocation ? Rien ne s'oppose à cette manière de voir.

LE CERTIFICAT DE BONNES VIE ET MŒURS

Une autre condition pour être reçu dans l'Institut, on l'a vu, est d'être “ muni d'un certificat de bonne vie et mœurs ”. L'exigence de ce certificat se comprend au vu de la situation des instituteurs de l'époque, de “ l'ignorance, (de) l'ivrognerie ou (de) la grossièreté de ces hommes que seuls la nécessité ou le hasard ont fait pédagogues¹¹ ” Aussi en décembre 1810 le recteur d'Académie de Toulouse émet-il un arrêté soumettant chaque

11 R. CHARTIER, M. COMPÈRE D. JULIA, L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle, p.67.

instituteur à un examen qui a " pour objet de constater la capacité, la conduite et la moralité des instituteurs qui voudront continuer d'exercer leurs fonctions. Nul ne pourra s'y présenter, s'il n'est muni d'un certificat de bonnes vie et mœurs, du maire ou du curé de sa commune.¹²" M. Champagnat n'a donc rien inventé en exigeant un tel certificat. Mais d'après les inscriptions cette exigence n'est accomplie que progressivement. Rares sont les postulants de 1825 qui le présentent, mais en 1826 c'est déjà la moitié, en 1827 quelques-uns seulement ne le présentent pas et l'on peut dire qu'à partir de 1828 pratiquement tous les demandeurs d'admission sont munis de ce certificat.

NIVEAU DE CULTURE INTELLECTUELLE

Pour de futurs enseignants quoi de plus normal qu'une des conditions d'admission soit de posséder un certain niveau de culture intellectuelle. Or les " Statuts des Frères de Marie " ci-dessus mentionnés exigent seulement : " qu'ils sachent lire et passablement écrire ". Pourquoi cette différence entre lire et écrire ? L'apprentissage de l'écriture serait-elle plus difficile que celle de la lecture ? ou serait-il plus important de savoir lire que de savoir écrire ? L'explication se trouve dans la situation sociale à l'époque post-révolutionnaire. On entendait de partout déplorer la dépravation de la jeunesse. Dans des rapports sur l'instruction dans les différents départements on peut lire : " Les enfants ont été livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant ; ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'injuste : de là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce. "¹³ Pour remédier à cette situation le plus urgent paraissait être l'enseignement de la religion, du catéchisme. Or pour cela il est nécessaire de savoir d'abord lire. D'où, en enseignant le catéchisme on initiait à la lecture. Il en résultait que " en pays réformé comme en pays catholique l'alphabétisation à finalité religieuse, surtout lorsqu'elle ne passe pas par l'école traditionnelle, se limite souvent au seul apprentissage de la lecture. "¹⁴ Il est donc normal que le registre précise si le candidat sait lire et écrire et qu'en fin de compte on note une nette différence entre les tenants de l'un et de l'autre.

¹² Essai sur l'instruction publique et particulièrement sur l'instruction primaire, par M. Ambroise RENDU, tome second, p. 447.

¹³ Pierre ZIND, Les Nouvelles Congrégations de Frères Enseignants en France de 1800 à 1830, p.48

¹⁴ C. CHARTIER, M. COMPÈRE, D. JULIA, L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle, p. 106.

L'analyse porte sur les inscriptions qui mentionnent cette capacité, savoir 324 pour la lecture et 310 pour l'écriture. En l'occurrence la question n'est pas de " savoir " ou de " ne pas savoir ", mais de " savoir " et de " savoir un peu ", car s'il en est qui ne savent rien, ils ne sont pas nombreux. Le difficile est de savoir apprécier le " un peu " du savoir lire et du savoir écrire. On peut supposer qu'un jeune ayant fréquenté l'école durant son âge scolaire sait lire et écrire. Par conséquent, ceux qui ne le savent qu'un peu, sont sans doute ceux qui n'ont guère usé les bancs de l'école, voire pas du tout. Pour ce qui regarde la présente étude il convient de se demander d'abord si chaque fois la mention " un peu " est vérifiée ou trop facilement attribuée sur des impressions. En effet l'inscription de Henry Billon, futur Frère Avit, qui tout jeune apprenait à lire et à écrire à son père, porte la mention : " sachant un peu lire et écrire " rectifiée plus tard, il est vrai, en substituant " un peu " par " bien ", mention qui ne figure nulle part ailleurs dans le registre. Il est vrai que cette inscription datant de 1838 n'a pas été faite par M. Champagnat. Quoi qu'il en soit il est éclairant de se rendre compte de la situation sur ce point tout en se rappelant que le jugement porté risque d'être arbitraire. En ce qui concerne la disproportion entre les adolescents et les adultes, on conçoit bien que la fréquentation scolaire a progressivement augmentée depuis la fin de la Révolution. Il est normal, par conséquent de trouver parmi les plus jeunes le plus fort pourcentage de ceux qui savent lire. Par ailleurs on constate que les plus âgés ne sont pas les plus démunis de ce côté. On peut donc distinguer trois tranches d'âge au sujet du niveau de culture élémentaire des candidats comme le montre le tableau qui suit :

AGES	LIRE			ECRIRE		
	OUI	UN PEU	NON	OUI	UN PEU	NON
13 à 19 ans	120	59	9	81	76	21
20 à 30	56	60	1	41	54	18
31 +	11	6	2	9	4	6
TOTAL	187	125	12	131	134	45

Vu que la situation scolaire est variable selon les départements, il n'est pas sans intérêt d'apprécier le niveau de culture des candidats selon leur provenance. D'où ce second tableau :

PRÉSENTATION DU "REGISTRE DES ENTRÉES"

	Savent LIRE		Savent ECRIRE	
	OUI	UN PEU	OUI	UN PEU
Loire	74	56	47	56
Haute-Loire	13	22	7	15
Rhône	27	12	20	17
Ain	38	13	25	17
Sur un TOTAL de	187	125	131	134

Bien sûr ce qu'il faut retenir c'est la proportion entre les différents chiffres car le nombre en soi n'est significatif de rien, n'étant que le total des candidats dont on a fourni ces renseignements, sans qu'il y ait des motifs de ne pas les avoir donnés pour tous. D'autre part il ne faut pas non plus donner à ce tableau une valeur de sondage et classer les départements par mérite. La seule signification qu'on peut lui donner, c'est de refléter l'atmosphère intellectuelle des groupes qui se sont succédé à Notre-Dame de l'Hermitage, et qu'ils étaient issus presque exclusivement de la campagne où par contre le climat religieux favorise l'éclosion des vocations religieuses. Des exceptions cependant sont à relever quant à la situation professionnelle des candidats, à savoir :

- sont titulaires d'un brevet d'enseignement : 5 dont un seul est finalement resté ;
- sont fait leurs classes jusqu'à un niveau secondaire : 11 dont 5 sont restés et 6 ont quitté ;
- sont passé un temps dans un séminaire : 2 dont un seul est resté ;
- sont été élèves à La Côte-Saint-André : 3 dont 2 ont persévéré ;
- sont signalés comme tailleur : 2 ; cordonnier : 1 ; relieur : 1 ; menuisier : 1 ; pour les travaux manuels : 2 ; parmi ceux-ci l'un des tailleurs et le cordonnier sont décédés du temps du Père Champagnat, et que seul un des deux pour les travaux manuels est resté, tous les autres ont quitté dans un délai plus ou moins court.

Dans cette situation le chemin pour se mettre au niveau d'instituteur devait être long pense-t-on. En fait ce n'était pas le cas pour les 23 qui ont prononcé les premiers vœux dans l'année même de leur entrée et les 47 qui l'ont fait dès l'année suivante ; ni pour les 2 qui ont prononcé des vœux perpétuels l'année même de leur entrée, ni les 29 qui l'ont fait l'an-

née suivante. C'est à croire que la ferveur religieuse et l'ardeur apostolique étaient considérées comme base suffisante pour continuer la formation sur le lieu du travail.

LES DROITS D'INSCRIPTION

On le voit, le personnel à l'origine de la congrégation était constitué dans une large proportion d'adolescents venus des campagnes, issus de familles plutôt modestes comme en témoigne l'argent versé pour l'admission. A ce sujet M. Champagnat précise à son supérieur, Jean-Claude Colin, ce qu'il exige des candidats. " que tous en entrant comptent un quart au moins de la pension et vingt cinq francs pour les livres, papier etc. que la société fournit ... Le trousseau et habit d'entrée de religion sont prisés à 200 f. Ainsi ceux qui ne fournissent rien donnent 600 ... Celui qui ne peut rien donner mais dont on est sûr de la vocation, on lui fait promettre que, s'il vient à quitter de lui-même ou s'il se fait renvoyer à cause d'une mauvaise conduite, il gagnera pour dédommager la société... "15 Donc en clair on prévoit le cas de celui qui viendrait n'ayant que ce qu'il porte sur lui ; on lui fournira tout, mais il devra payer 200 francs en plus de la pension qui est normalement de 400 francs. Le minimum donc que chacun devra verser en entrant est le quart de la pension plus 25 francs, soit 125 francs, mais en réalité, très souvent, le candidat ne peut pas verser cette somme et il faut avoir recours à la promesse ou à un billet de reconnaissance de dette. Il n'est pas rare que la promesse soit reportée à la mort des parents, lorsque le candidat touchera l'héritage.

Malgré tout la situation n'est pas brillante. Sur les 292 inscriptions qui indiquent les sommes versées à l'entrée, 67,28 % sont en-dessous de 125 francs ; quelques-uns n'ont rien payé, d'autres moins de 10 francs ; par contre d'autres compensent en versant tout de suite 400 francs, voire au-delà.

Comment le Fondateur arrivait-il à faire face ? Son biographe donne quelques renseignements là-dessus. " Les jeunes gens qu'il s'adjoignit pour cette fondation étaient encore plus pauvres que lui, et pour les faire subsister il n'avait que son modique traitement de vicaire et les quêtes qu'on faisait dans la paroisse de Lavalla. Ces quêtes furent, pendant huit ans, la plus grande ressource de la communauté. "16 Celle-ci n'en abusait pas,

15 Lettre à Monsieur J.-C. COLIN, le 29 mars 1835.

16 Vie, éd. 1989, p. 370.

car elle vivait pauvrement, les Frères se contentant de peu malgré leur âge. Le témoignage de Frère Laurent ne laisse aucun doute là-dessus. " Nous étions très pauvres au commencement, dit-il, nous avons du pain qui était de la couleur de la terre, mais nous avons toujours eu le nécessaire...(Le Père) nous parlait souvent du soin que la divine Providence prend de ceux qui mettent leur confiance en elle et surtout à notre égard, mais quand il nous parlait de la bonté de Dieu et de son amour pour nous, il nous faisait passer ce feu divin dont il était rempli, que les peines et les travaux et les misères de la vie n'auraient pas été capable de nous ébranler. "17

Manifestement ces jeunes gens venaient d'un milieu social modeste, de familles vivant au jour le jour en préservant un mince capital pour faire face aux imprévus le cas échéant. C'est dans ce milieu que M. Champaignat se trouvait le plus à l'aise, car c'est là que l'on trouve une religion solide, l'absence de prétentions, l'accueil d'un enseignement, d'une formation sociale et religieuse, un terrain favorable au sacrifice, au don de soi par charité du prochain : autant de qualités qu'il estimait supérieures à une vie aisée.

Cependant du point de vue de la gestion des finances une question se pose au sujet de la relation de ce Registre avec le Livre de Comptes pour les Recettes. Les sommes encaissées des postulants sont-elles aussi portées sur le Livre de Comptes ? Les recherches dévoilent que relativement peu de versements sont reportés sur le Livre de Compte et que quelques-uns y figurent sans être reportés sur le Registre des Entrées. A titre d'exemple voici un cas typique reproduit *in extenso* malgré sa longueur.

CAS VINCENT JEAN BAPTISTE

REGISTRE DES ENTRÉES	LIVRE DES COMPTES
PAGE 33	
29 9bre 1829: J. Bapt. Agé de quinze ans... est entré dans la maison en qualité de novice ... son père a promis de payer son noviciat, a donné	52,20
reçu une fois	30

17 P.M. 2, doc. 756, p. 762.

25 mars 1830, reçu 94, 80 124, 80

Mai 31, 1830: reçu
du père Vincent 60
Plus reçu de Marion
par père Vincent 80

AU BAS DE LA PAGE :

Mai 31, 1830: Vincent a donné
pour tout 435

29 juin 1830: reçu a compte 60

9bre reçu du père Vincent 100

PAGE 34

8 7bre 1830: reçu du père Vincent
quatre cents f. et tout compte
d'ailleurs payé jusques à ce jour
... fait que des petites dépenses
du tailleur et du frère qui fait
la classe.... 400

Reçu les quatre cents : deux
sont pour la pension du petit
Jean François et dix francs
d'étrenne ; nous verrons l'an-
née suivante comme nous
ferons

AU BAS DE LA PAGE :

4 avril 1831: reçu
du père Vincent 125

30 mai: reçu
du père Vincent 115

20 août 1832: reçu du père Vincent
du Chambon cent pour la
pension, le reste pour d'autres
dépenses.

2 fév. 1832 : reçu
du père Vincent 50

30 mai: reçu du père Vincent 100

20 août 1832 : reçu
du père Vincent 50

PAGE 67

1832 2 fevr. . Reçu du père
Vincent de Chambon 50

PAGE 72

30 mai (1832): reçu
du père Vincent 100

PAGE 74

20 (août 1832) : reçu
du père Vincent 50

PAGE 80

1833 15 fevr. Reçu
du père Vincent 100

PAGE 81

1833 18 avril: reçu
du père Vincent du Ch. 40

PRÉSENTATION DU "REGISTRE DES ENTRÉES"

: (reçu du père Vincent 50 PAGE 44 Jean Bapt. Vincent du Chambon, ... 30 mars 1834 : reçu du père Vincent 100 16 août 1834 : reçu du père Vincent 100	PAGE 83 30 juillet 1833 : reçu du père Vincent du Chambon la somme de 1.000 somme qui doit lui être rendue en cas que les enfants viennent à quitter la maison.
--	--

Pour une meilleure compréhension de ce cas, il faut préciser que l'on déduit de ces données et de celles du registre des vêtures que les Vincent sont deux frères : Jean-Baptiste et Jean-François. Les deux sont reçus à l'Hermitage le 28 novembre 1829 ; Jean-Baptiste est reçu comme novice et Jean-François comme pensionnaire. Le premier prendra l'habit religieux sous le nom de Frère Grégoire le 25 mars 1830 et décèdera, profès perpétuel, le 20 septembre 1839 ; tandis que Jean-François prendra l'habit religieux sous le nom de Frère Basile le 7 octobre 1832, mais n'ira pas jusqu'à la profession temporaire.

D'autre part il faut préciser aussi que le Livre de Compte ne rapporte les recettes que de janvier 1826 à mai 1827, de janvier 1832 au 15 août 1835 et de janvier 1837 à fin décembre 1839. De plus on peut constater que de plus en plus dans les deux dernières années, 1838 et 1839, il contient les versements pour le noviciat. Il n'est pas facile par conséquent d'avoir une vue claire sur l'ensemble des finances. On peut seulement affirmer qu'en ce qui concerne les recettes de la maison de Notre-Dame de l'Hermitage consignées sur le Registre des Entrées, il n'est pas possible de calculer le total des sommes versées pour les entrées. Il faut nécessairement les compléter par le Livre de Compte pour les Recettes qui malheureusement n'est pas complet lui non plus. (cf. Annexes ci-après)

Devant ces incertitudes au point de vue des finances on peut bien se demander si dans le domaine du personnel les indications sont absolument fiables. Or on ne peut pas répondre affirmativement vu les exemples de cas que l'on peut relever.

CAS PARTICULIERS

Ces cas présentent des incertitudes quant à l'identification des personnes soit parce qu'on a oublié de mentionner certaines données indispensables, soit parce qu'on a mal orthographié le nom, ou parce que les données concernant un même sujet sont dispersées sur plusieurs pages. Les cas présentés ici sont, sinon tous, du moins les plus significatifs.

Cas SOUCHON

Ce cas dont les données sont dispersées, présente à première lecture des anomalies qu'il est difficile de rectifier sans une analyse des différents éléments rassemblés. La première inscription se trouve dans le cahier 132.3 bis à la page 40 en ces termes :

14 8bre 1824 – Pierre Souchon agé de vingt 7 ans
de Boisset peut donner cinq cens francs ;
reçu du dit Pierre Souchon 200
reçu ce même jour (vide page 43)

A cette page 43 du même cahier on lit :

22 9bre 182 ? - Pierre Souchon une heure de Lyon
et une civi(li)té ...

Dans la table de matière alphabétique à la fin du cahier
le nom figure avec l'indication : vide p. 40.

Le Registre des Entrées le mentionne d'abord à la page 4 :

(F. Pierre) octob. 1824 - Pierre Souchon, agé de vingt
sept ans est entré dans la maison en qualité de novice ;
a donné pour son traitement cinq cens vingt francs 520

Il faut ensuite aller au bas de la page 13 pour lire la suite :

16 Avril 1827 - reçu pour la pension de Souchon 100
24 août 1827 - reçu pour un habillement et autres dép. 39
31 août - reçu pour le noviciat de Souchon cent 100
8 fév. 1828 - reçu 200
Souchon (vide page 14)

Effectivement à la page suivante, au bas de la page 14 se lit :

2 8bre 1828 - Père Souchon a donné en sus
des quatre cens f. du noviciat 100 pour l'habillement 100

D'après l'écriture on ne peut pas certifier que ce dernier passage est de la main de M. Champagnat. Il n'empêche que le comptable n'avait pas la tâche facile pour s'y retrouver. On a l'impression qu'il paye deux fois son noviciat, en 1824 et 1827 et l'on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un autre vu qu'à la page 13 le prénom n'est pas donné. En effet, plus en avant, sur la page 22 on lit :

f. Charles - Jean Claude Souchon de St. Symphorien
le Château (Rhône) né en 1810

Or d'après le registre des Vœux Temporaires, ce F. Charles aurait prononcé les premiers vœux le 25 mars 1828, et devait donc se trouver au noviciat en 1827. Mais pourquoi avoir attendu d'être à la page 22 pour donner les renseignements sur ce Frère ? Les deux lignes qui suivent au bas de la page peuvent peut-être fournir une explication. Voici ces deux lignes :

1839 16 juillet - reçu 200
Le 5 mai 1846 reçu 140

Il s'agit ici manifestement d'un ajout très postérieur fait par quelqu'un qui n'est pas Champagnat comme en témoigne l'écriture et qui a été oublié dans le temps et rappelé par les versements tardifs d'un second Souchon Jean déjà mentionné avec le premier page 13 et 14. Les registres des vœux perpétuels et des décès confirment que les deux ont fait profession perpétuelle : F. Pierre en 1832 et F. Charles en 1835 et l'ont renouvelée officiellement tous les deux le 10 octobre 1836 quand l'autorisation en avait été donnée par le Vatican, enfin que tous deux sont morts dans l'Institut : F. Pierre en 1868 et F. Charles en 1878.

Il faut donc en conclure que, par manque de précisions, la lecture de ce Registre requiert des éclaircissements et des explications que parfois on est heureux de trouver ailleurs.

Cas PESSONNEL

Dans un autre cas lorsque le nom religieux de Frère Ambroise est attribué simultanément à Pinçonneau et à Pessonnel on se demande aussi si l'on a affaire à deux personnes différentes ou à une seule comme les coordonnées fournies par les différents registres semblent l'indiquer. Les passages concernés dans le Registre des Entrées se trouvent largement séparés.

Page 1 (tout au fond de la page)

1825 f. Ambroise - Jean Pinsonel de Chavanais
agé de 16 ans il promet trois cens francs 300

Page 16

1 8bre 1824 - Jean Etienne Pinsonneau agé de 17 ans
est entré dans la maison en qualité de novice muni
d'un certificat de bonne vie et mœurs n'a rien donné
en 8bre 1827 - reçu du frère Ambroise
Jean Etienne Pinsonneau 257

Il est évident que l'inscription de la page 1 est transcrite du Cahier 3 bis, page 9 ainsi conçue:

Entré le 5 7bre 1824 - Jean Pinçonel de Chavanais 300
agé de 16 ans il promet trois cens francs
Il a pris un principe 25
Un chapellet

Dans le registre des Vœux Perpétuels il déclare lui-même :

Je soussigné Frère Ambroise né Jean Pessonnel, fils légitime
à Etienne Pessonnel et de ..., natif dans la paroisse de Pélussin,
agé de vingt trois ans,... j'ai été admis le septième jour
de septembre mil huit cent vingt quatre dans la maison
de Notre-Dame de l'Hermitage, ...

Cet acte est signé le " dix septième jour d'octobre mil huit cent vingt neuf ". Agé de 23 ans à cette date, il en avait 16 ou 17 en 1824. Le registre des décès lui donne 24 ans le 12 mai 1831, jour de sa sépulture et la liste des défunts donne 1807 comme année de naissance. Finalement l'hypothèse la plus plausible semble être qu'il s'agit d'une seule personne dont chaque secrétaire écrit le nom d'après sa perception auditive.

Cas Frère PIE

Une semblable erreur pour les mêmes raisons apparaît à l'occasion de Frère Pie. Dans le Registre des Entrées, page 38 on lit :

F. Pie – 21 7bre 1831 - Benoit Arnoud fils légitime à Antoine et Marie Denise Crozet propriétaire à Marbos canton de Coliny agé de 25 ans sachant un peu lire muni d'un bon certificat de vie et mœurs est entré dans l'institut es qualité de novice il n'a rien donné et ne peut rien donner mais il s'oblige a payer à la maison les frais qu'il auroit occasionnées s'il venoit a sortir reçu 14,35

En marge :

Parti le 24 juillet 1849 remis 140

Or il s'avère que dans aucun registre on ne trouve le nom « Arnoud », par contre le nom de Frère Pie se rencontre en maints endroits, mais associé au nom de Benoit Renon. Un peu plus loin, page 52, dans le Registre des Entrées l'on trouve :

F. Célestin - 18 mai 1834 – Jean Renon de Marbos fils légitime à Antoine et à Marie Denise Croset, agé de 14 1/2, mmuni d'un certificat de bonne vie et mœurs, sachant lire et écrire un peu est entré dans la maison en qualité de novice, n'a rie donné.

Manifestement, vu les noms des parents, Jean est le frère de Benoit et le nom de « Renon » a d'abord été compris comme « Arnoud » . Et si c'était le contraire ? Il est à peu près certain que non, car le registre des vœux temporaires précise que « Frère Pie, Benoit Renon, fils légitime de Antoine Renon défunt et de vivante Marie Denise Crozet, natif de la paroisse de Marboz, âgé de 26 ans,... » a été admis à l'Hermitage le 23 septembre 1831, a été revêtu de l'habit religieux le 1er novembre de la même année et a fait vœux pour trois ans le 25 décembre suivant. Il ne fait donc aucun doute que Benoit Arnoud et Benoit Renon sont une seule et même personne.

D'autres exemples montrent que les inscriptions ont été faite dans une certaine précipitation sans avoir vérifié l'orthographe des noms. Ainsi comment ne pas voir dans l'inscription du Registre des Entrées :

5 7bre 1824 – Augustin Bellin de Chavanois agé de treize ans
on doit l'entretenir

la transcription corrigée du cahier 3 bis :

entré le 5 7bre 1824 - Augustin Boland de Chavanois
agé de 13 on doit l'entretenir.

vu que les deux versions se ressemblent mot à mot à la seule excep-
tion du nom de famille ?

Cas Jean FARA

Plus qu'il ne l'indique clairement, ce cas présente le passage de la
situation de pensionnaire à celle de novice. Au début de la page 4 du
Registre on lit ce qui suit :

20 août 1825 - Je(an) Fara de Lavallas, âgé de treize ans, reçu dans la maison en qualité de novice. Il paye 10 francs par mois ; il y a quatorze mois qu'il est dans la maison, il a payé pour tout ce qu'il a demeuré dans la maison cent francs	100
il reste devoir quarante quatre francs	44

Les indications sont des plus embrouillées : il est « reçu dans la maison »
le « 20 août 1825 » alors qu'il y demeure depuis « quatorze mois ». Il paie « 10
francs par mois » mais en quatorze mois il n'a versé que « cent francs ». Il faut
ensuite aller jusqu'à la page 10 pour cueillir un éclaircissement :

20 fév. 1824 - Jean Fara de Lavallas, âgé de 12 ans, pensionnaire, doit payer par moi 12 reçu de sa mère acompt... cent f.	100
--	-----

Donc en fait Jean Fara est entré en février 1824 comme pensionnai-
re à 12 francs par mois et non pas 10. Ceci est confirmé par ce que rappor-
te le Cahier 3 bis d'où ce texte est tiré comme on peut le constater :

Page 28

20 février 1824 - Jean Fara agé de 12 ans paye	12
Il a pris de livres une conduite frères trente deux sous	1, 60

PRÉSENTATION DU "REGISTRE DES ENTRÉES"

Compte tenu de ces données le cas doit s'interpréter comme suit. Le 20 août 1825 arrivant à l'âge de 15 ans, il a décidé de se faire inscrire au noviciat. Puis un jour on prend soin de relever du Cahier 3 bis des inscriptions négligées jusqu'à ce jour et l'on remplit ainsi la page 10 presque complètement. C'est ce qui explique la présence sur cette page de Pierre Odier, inscrit en 1823 ; d'Etienne Dumas, de Pierre Sabot, Pierre Robert inscrits en 1824. Mais Jean Laurent Pause, Jean Praire, Jean Louis Rival, André Despinace qui se trouvent au même endroit du Cahier 3 bis n'ont pas été relevés ; ils ont sans doute quitté entre temps car on ne les trouve plus nulle part ailleurs dans les registres. Pour clore ce cas on lit dans le registre mortuaire :

L'an mil huit cent vingt six a été enterré Jean Fara dit frère Placide à Lavalla (décédé) vers la fin du mois de septembre âgé d'environ quatorze ans. Il est mort au même lieu. (RD. p. 7)

Cas POINARD

Le nom de Poinard apparaissant à divers endroits tant dans le Cahier 3 bis que dans le Registre il es bon de rassembler ce qui le concerne.

CAHIER 3 BIS - PAGE 25	REGISTRE DES ENTRÉES - PAGE 9
<p>12 9bre 1822 – Claude Poinard âgé de 23 ans de Annonay reçu 30</p> <p>juillet : reçu du père Poinard 60</p> <p>16 8bre – reçu du père 40</p> <p>Reste devoir deux cents : cent au mois de May et le reste dans deux ans. Arrêté de 16 8bre 1825</p>	<p>12 9bre 1824 – f. Etienne Claude Poinard, de Annonay, âgé de 23 ans est entré en qualité de novice, promet de faire le traitement exigé ;</p> <p>a donné trente f. 30</p> <p>29 juillet plus 60</p> <p>16 8bre plus 40</p> <p>Le père Poinard reste devoir cent francs pour la pension de son aîné</p>
<p>16 janv. 1825 – le père Poinard reste devoir pour l'aîné cent f. 100</p>	<p>16 janvier 1825 – Jacques Poinard, âgé de 13 ans, donne 200 par ans</p> <p>7 juin 1825 – Reçu du père Poinard cent f. 100</p>

		reste devoir de ce que nous étions convenu : cent francs	100
		22 8bre 1825 – reçu du père Poinard pour l'entier paiement de ce qui regarde l'aîné	100
		9 7bre 1825 – père Poinard reste devoir soixante dix sept f. vide p. 26	77
11 janv. – Pierre Sabot ... - Pierre Robert reçu	10	11 janvier 1824 – Pierre Sabot est reçu dans la maison en qualité de novice	00
Promis de la part d'une brave Sœur nomé Sœur Marie du Sacré Cœur	50	même jour Pierre Robert de St. Sauveur est aussi reçu dans la maison en qualité de novice ; a donné pour son noviciat	73
Reçu de la Sœur Marie	13		
Jacques Poinard âgé de 13 ans donne 200 par an		f. Jacques – Jacques Poinard, âgé de 15 ans, est entré dans la maison en qualité de novice	
1825, 6 janvier – compte arrêté avec le père Poinard : il promet donner deux cent francs au moi de mai 1825.		18 9bre 1826 – Le père a promis de donner à la St. Jean, 177 et reste à ... Reçu de Poinard père, 24 7bre	177
7 juin 1825 – reçu du père Poinard ent f. reste devoir ce qui était convenu : cent francs.			

La note « vide p. 26 » indique qu'à cette page il y a une suite de cette affaire. La voici :

2 7bre 1828	– Reçu pour la pension du frère Isidore (Jacques Poinard)	100
4 juillet 1829	– reçu du père Poinard	100
9 8bre 1831	– reçu du Père Poinard la somme de père Poinard donnera le reste à pâque ou à la st. Jean la somme restante est de	30 270
30 7bre 1832	– reçu du père Poinard a compte de ce qu'il	100
3 mai 1832	– reçu du père Poinard a compte	100

Ce dernier passage ne concerne que Jacques qui finalement quittera après avoir émis des vœux temporaires. Il sera remplacé en 1832 par Pierre Poinard, sans doute son frère, le seul des Poinard décédé dans l'Institut.

Au vu de ces exemples faut-il douter de la valeur documentaire de ce Registre ? Il n'est pas prouvé que les données sont inexactes, mais il montre à l'œuvre un homme pressé qui ne prend pas le temps de ranger les choses dans un ordre parfait.

CONCLUSION

Néanmoins les défauts eux-mêmes de ce Registre témoignent de la psychologie de M. Champagnat. Toujours pressé par de nombreuses occupations et par son besoin d'action, il n'était pas homme à s'attarder sur ses écrits en vue d'une exactitude parfaite. Des idées d'organisation, comme on a pu le voir, ne lui manquaient pas, mais ce qui lui manquait c'était le temps et la patience pour les mettre en application. N'en fait-il pas implicitement l'aveu dans les lettres à l'évêché où il demande de l'aide pour conduire son troupeau ?¹⁸ Malgré tout il tient à recevoir lui-même, du moins jusqu'en 1838, ceux qui manifestent l'intention de se consacrer à l'enseignement de la jeunesse dans la vie religieuse. Bien sûr sa qualité de chef l'oblige à garder la main sur ses disciples, d'autant plus qu'il devait se reconnaître un don pour comprendre les jeunes et deviner leurs dispositions profondes comme le laisse entrevoir le fait suivant raconté par son biographe : “ Lors d'une visite à La Côte-Saint-André s'étant promené

18 Cf. Lettres de M. Champagnat, vol 1, doc. 3, 4, 5, 6, 7.

quelques instants avec M. Douillet dans une vaste salle où se trouvaient les postulants, le Père Champagnat fit en sorte le portrait fidèle de chacun d'eux et dit à M. Douillet : "Le jeune homme qui est à tel endroit de la salle, est un bien petit sujet" ". C'était en effet le moindre de tous. "¹⁹ Bien sûr on peut objecter les nombreuses défections ; c'est parce que par principe il prenait tous ceux qui se présentaient. Il savait sans doute d'avance à quoi il pouvait s'attendre, mais il comptait aussi que les hésitants s'affermiraient par l'intervention de Marie dans sa maison et grâce à l'influence qu'il savait prendre sur les jeunes. Le 18ème chapitre de la seconde partie de sa biographie par Frère Jean-Baptiste illustre amplement cet aspect particulier.

On peut entrevoir aussi à travers le Registre des Entrées que la maison de l'Hermitage devait ressembler à une ruche pleine d'une foisonnante jeunesse animée d'un généreux idéal ; une maison pas plus fermée sur elle-même que ne le permettaient les nombreuses entrées et sorties tout au cours des années.

Mais la caractéristique principale de la communauté devait être la modestie révélée par son faible niveau de culture intellectuelle, d'une part et de l'autre par la précarité de ses revenus. Ce n'est pas la morosité qu'une telle situation engendre généralement, mais au contraire la jouissance d'une certaine liberté vivifiée dans cette conjoncture par la ferveur religieuse et la poursuite d'un but engageant. Que M. Champagnat se soit trouvé à l'aise dans un tel milieu, rien de plus certain, lui qui s'efforçait de communiquer la joie autour de lui. Ce qui le disposait à cette sérénité toute de simplicité apparaît encore dans le registre, où il montre qu'il n'est pas pointilleux, qu'il sait être accommodant en acceptant n'importe quelle condition de paiement, sans pour autant céder en quoi que ce soit sur l'essentiel.

Ce registre n'apprend sans doute rien de nouveau, mais il fait apparaître concrètement bien des aspects de la personnalité de M. Champagnat. Plus peut-être que n'importe quel autre de ses écrits, il touche au vif la réalité de sa vie laborieuse.

F. Paul SESTER octobre 2002

¹⁹ Vie, éd. 1989, p. 184.

Annexe

Voici quelques cas pris parmi d'autres montrant la relation entre le " Registres des Entrées " et le " Livre de Compte pour les Recettes ". On voit qu'ils sont parallèles parfois, mais ne sont complets ni l'un ni l'autre.

* * * * *

Cas BADARD Jacques H. Amphiloque

REGISTRE DES ENTRÉES - PAGE 65	LIVRE DE COMPTES POUR LES RECETTES
1^o 9bre 1835 – Jacques Badard de Lavallas fils légitime a Fleury et a Marie Françoise Matricon est entré dans la maison en qualité de novice ... Reçu du père : 220 le père continuera à donner à raison de 200 f. par ans	(1838, mai) 7 : Reçu de Fleury Badard pour le noviciat de son fils 153, 60
7 mai – reçu du père Badard 200	trois lignes plus loin, à la même date semble-t-il on lit :
25 9bre 1840 – Reçu pour solde en argent f. 131 le reste avait été payé en denrées	Reçu de Fleury Badard en chataigne ou en truffe pour la somme de 46, 40

Dans le Cahier 3 bis, pages 72-73, sous le titre “ Note de ce qui est dû par les novices ” on lit :

Jacques Badard de Lavalla :

300

Dans le Registre des Entrées, le 7 mai doit donc être complété par 1838. Les sommes indiquées dans le Livre des Comptes sont prévues pour faire un total de 200. Ce qui brouille tout c’est le solde de 131 qui ne correspond pas avec 153, 60, ni avec la date du 25 novembre 1840, ni avec ce qui reste dû, à savoir 300 f. Il n’est pas difficile à conclure que l’indication du Cahier 3 bis est antérieure à novembre 1840 puisqu’elle est très probablement de l’écriture de M. Champagnat.

Cas GINEST François F. Apollinaire

REGISTRE DES ENTRÉES - P. 40	LIVRE DE COMPTES POUR LES RECETTES, P. 66
<p>Les parents se sont arrangés avec F. Jean-Pierre ; Ils ont versé le 23 janvier 1832 : 50,75</p>	<p>1832, 23 janvier – reçu de François Ginest 50,75 p. 71 : 1832, 5 mai – reçu des parents de Ginest F. Apollinaire 25</p>

À cette époque, le F. Jean-Pierre était directeur de La Côte-Saint-André, pendant que la famille Ginest vivait à La Frette.

Cas NAUTA Michel

REGISTRE DES ENTRÉES	LIVRE DE COMPTES POUR LES RECETTES, P. 81
	<p>En mars 1833 – Michel Nauta a donné pour son noviciat : 1° neuf bichets pomme de terre 2° trois paquets de fer verges 200 23 mars – reçu argent 161</p>

rendu à Michel Nauta tout réglé avec lui, 3 août 1833	114
--	-----

Michel Nauta n'a donc pas été inscrit au "Registre des Entrées" bien qu'il figure clairement comme novice dans le "Livre des Comptes."

Cas MONCHALIN Michel F. Basile

REGISTRE DES ENTRÉES P. 63	LIVRE DE COMPTES POUR LES RECETTES, P. 91
28 janvier 1835 : Michel Monchalain de St. Hostien est entré reçu 200	
3 9bre 1836 : reçu 100	
	Avril 19 (1837) : du Frère Basile pour son noviciat 100
	p. 109
28 9bre 1838 : reçu 50	29 9bre (1838) : reçu des parents du frère Basile 50
	p. 126
14 août 1840 : reçu 133	14 août 1840 : pour le noviciat du frère Basile 133

Cas PETIT Eugène F. Abraham

REGISTRE DES ENTRÉES P. 75	LIVRE DE COMPTES POUR LES RECETTES, P. 88
10 9bre 1836 Simon Eugène Petit est entré dans la maison ... le père a donné dans le mois de janvier 18, 1837 200	1837, 19 (janvier) : reçu pour le noviciat d'Eugène Petit 200

Cas ORIOL Joseph F. Théotiste

REGISTRE DES ENTRÉES, p. 62	LIVRE DE COMPTES POUR LES RECETTES, p. 90
<p>19 juin 1835 : Les parents promettent de donner 500 pour le tout ; Le père donnera 200 à la Toussaint ;</p>	
<p>25, 1835 reçu du père Oriol 100</p>	
<p>31 mars reçu du père Oriol 100</p>	
<p>27 Xbre 1836 reçu 150</p>	
<p>12 avril 1837 reçu 150</p>	<p>Avril 11 reçu des parents du frère Théotiste 150</p>